

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-032

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

Objet : signature d'une convention de gestion avec
le Conseil départemental de l'Eure

En 2014, le Département de l'Eure et le SMO Eure Normandie Numérique ont signé une convention de gestion ayant pour objet de préciser les relations de gestion entre les deux entités afin d'assurer un fonctionnement optimal du syndicat.

En janvier 2017, la convention de gestion a été dénoncée par le Département de l'Eure puisque les termes de cette dernière ne correspondaient plus au besoin du syndicat du fait notamment de son indépendance sur les différents objets de la convention.

Il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle convention afin de déterminer la nature de l'accompagnement des services du Département de l'Eure dont le SMO Eure Normandie Numérique serait susceptible de bénéficier en dehors de la mise à disposition des locaux, objet d'une convention en vigueur.

Les accompagnements portent en matière :

- Des Systèmes d'Information

Pour l'apport de son ingénierie d'assistance, mais aussi l'hébergement de la messagerie, la téléphonie, les accès réseaux et aux applications en lien avec les hébergements du serveur du Département de l'Eure. Il portera également sur l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, du parapheur électronique et du tiers de télétransmission.

- Des Affaires Juridiques et de commande publique

Pour ses conseils et son appui technique en cas de besoin dans le cadre des marchés publics. La Direction des affaires juridiques et de la commande publique pourra également participer aux commissions d'appel d'offre et/ou aux commissions de délégation de service public en qualité d'expert. Mais également pour la nomination d'un agent du CD comme Délégué(e) à la Protection des Données (DPO) au sein du SMO sous réserve de la signature d'une convention entre les Parties

relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

- De Ressources Humaines

Le Centre de gestion de l'Eure étant compétent sur la gestion RH du syndicat, l'accompagnement portera uniquement sur des missions de conseil à titre exceptionnel. Les agents du syndicat pourront néanmoins bénéficier au titre de la convention de gestion, des formations dispensées par le Département. Le Département pourra également diffuser sur son intranet les propositions de poste du SMO. Enfin, les agents du syndicat pourront assister au spectacle de fin d'année pour les enfants de moins de 12 ans organisé par le CD27 à raison d'un adulte accompagnant par famille.

- De Communication

Pour ses conseils, son assistance et son accompagnement pour tous les événements publics et campagnes de communication et pourra à titre occasionnel orienter la chargée de communication pour des besoins particuliers.

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

objet : signature d'une convention de gestion
avec le Conseil départemental de l'Eure

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération B2014-03 du 25 février 2014 autorisant le Président à signer une convention de moyen avec le Département de l'Eure ;

Vu la dénonciation du Conseil Départemental le 11 janvier 2017 de ladite convention ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité d'établir les relations entre le Syndicat et les services du Conseil Départemental ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 octobre 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la convention de gestion du Département de l'Eure ;
- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ladite convention de gestion.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 16 octobre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

